

Alain Brayer

Responsable du groupe Technologie collège - Secteur Contenus

Technologie en collège... sauvée par nos mandats ? peut être mais pas tout de suite.

Nous avons dénoncé lors du congrès de Perpignan en mars 2009 et les suivants jusqu'au congrès de Grenoble en 2016 l'effet dramatique de la dégradation des programmes de 2008 qui définissaient la technologie principalement dans les relations qu'elle aurait avec les disciplines scientifiques et comme pré-enseignement de STI chargé de limiter la désaffection des élèves pour ses enseignements du lycée.

En l'absence de lieux et de moments de réflexion collective, il était apparu indispensable alors à l'AEAT (Association des Enseignants d'Activités Technologiques) et au SNES d'organiser conjointement, en mars 2010, un colloque intitulé "Quelle place pour la technologie dans la culture ?" afin de tenter d'affirmer ce que les enseignements technologiques et la technologie devraient pouvoir apporter à la culture commune des lycéens et collégiens. Sur la base des contributions et des actes produits lors de ce colloque nous avons porté nos analyses partout où nous le pouvions et jusque dans les séminaires nationaux prônant l'EIST (Enseignement Intégré de Science et Technologie) face à nos IPR et IG, face aux représentants des Académies des sciences et des technologies, incapables, comme ils le reconnaissent dans les différents rapports d'enquêtes, de trouver un quelconque intérêt à ce dispositif, si ce n'est le confort qu'apporte au élèves et aux enseignants les moyens supplémentaires alloués à l'expérimentation.

Constatant dès 2010, l'effet dévastateur sur nos métiers, en termes de RPS, des dégradations générées par les derniers programmes de notre discipline, lorsque les enseignements technologiques et les différentes voies du lycée furent attaquées, nous n'avons eu de cesse, de mettre en garde nos collègues enseignants de STI de ce que la réforme qu'ils découvriraient allait à terme entraîner comme perturbation au lycée. Mal entendus, pas écoutés, nous savons maintenant ce que cette réforme a imposé comme drames et souffrances dans leurs rangs.

Il nous apparaissait alors d'autant plus indispensable de débattre urgemment des contenus et des objectifs de notre enseignement dans la construction d'une culture de tous les élèves, aussi, lors des congrès nationaux successifs du SNES-FSU, 2014, 2016, associés aux enseignants des voies technologiques, comme nous malmenés, il nous a fallu batailler pour imposer notre vision à l'ensemble de notre syndicat et obtenir les mandats d'étude nécessaires à cette réflexion. Nous constatons malheureusement, années après années, que le débat national souhaité sur l'enseignement de la technologie pour toute la durée de la scolarité obligatoire de tous les élèves n'est toujours pas initié et que nos analyses sont à peine relayées par nos représentants dans les instances et les groupes de travail nationaux, avec les décideurs et notre ministère. Pouvoir s'appuyer sur des spécialistes et chercheurs pour faire entendre notre voix dans ce qui sera la prochaine réforme du lycée, touchant autant l'organisation du bac que l'équilibre des disciplines enseignées aurait pourtant été un atout majeur.

Dans le temps qui a été celui de la réforme du collège et de la réécriture de tous les programmes, il ne nous a pas été possible d'obtenir les audiences sollicitées auprès des membres du CSP et des IG de STI, chargés de notre discipline.

Enfin, après quatre années, soit deux mandats successifs arrachés à Marseille et Grenoble, nous nous n'avons pu imposer la réouverture d'un concours spécifique de recrutement dans notre discipline, pourtant condition indispensable au déblocage des possibilités de mutations nationales des collègues de notre discipline, qui stagnent pour certains depuis plus de 15 ans dans leur première académie d'affectation. Cette demande a-t-elle été évoquée au ministère par nos représentants en dehors des CAPN où le problème, on le sait, a été abordé ? Que dire encore des mandats de l'ouverture d'une agrégation ou d'un corps d'inspection, spécifiques à notre discipline que l'on porte depuis sa création ?

Il est aujourd'hui évident que les textes et les mandats adoptés en congrès doivent pouvoir vivre, être défendus par l'exécutif du Snes-FSU afin d'être mis en oeuvre par tous les secteurs qui peuvent y être liés, de près ou de loin, et surtout pas détournés, retardés ou différés pour de simples raisons d'opportunité politique ou de calendrier.

Oui le *SNES-FSU doit [] s'efforcer davantage, à travers ses moyens de communication, de développer des contacts avec les partis politiques, les associations, les chercheurs..., de poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de travail des personnels. (3.1.1. Thème 4)*

Nos *instances doivent être plus visibles, plus ouvertes, et au besoin, réorganisées pour plus d'efficacité et pour pouvoir attirer de nouveaux militants (3.2.1. Thème 4)* ou au moins ne pas les faire fuir.

Oui le Bureau National du Snes-FSU doit davantage s'appuyer sur ce qui acquis par ses adhérents et ne pas différer le travail de certains mandats. L'accélération du rythme des réformes et leur vertigineux empilement ne doit le distraire des attentes de la profession. Le Snes-FSU doit imposer notre vision face aux réformes qui attaquent nos mandats, en s'appuyant sur les principes et analyses qui les ont construits.